

SOCIÉTÉ D'ANYAMA (1909-1912) Côte-d'Ivoire

CONSTITUTION
Société d'Anyama
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 10 novembre 1909)

Capital de 175.000 fr. divisé en 1.750 actions de 100 fr. Il est créé 1.750 parts de fondateur attribuées à MM. J. Marcel et H. Robert. — Objet : L'obtention, l'acquisition et la mise en valeur de toutes concessions forestières et agricoles que la société pourra obtenir ou acquérir à la Côte-d'Ivoire, et toutes opérations s'y rapportant. — Siège social : 27, rue J.-J. Rousseau, à Paris. — Conseil : MM. W. Guynet¹, J. Marcel et H. Robert. — Statuts déposés chez M^e Lauriau, notaire à Sarcelles (Seine-et-Oise) et publiés dans la *Gazette du Palais* du 9 novembre 1909. Notice publiée au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 24 mai 1909.

MODIFICATION
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 novembre 1910)

Société d'Anyama. — Modification aux statuts. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 17 octobre 1910, l'article 7, des statuts ayant trait à la division du capital, aux apports et à leur rémunération, a été modifié. — *Gazette du Palais*, 8 novembre 1910.

APPELS DE FONDS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 septembre 1911)

Société d'Anyama (en liquid.). — Appel du 4^e quart, suit 25 fr. par titre à verser du 25 au 30 septembre 1911 soit au domicile du liquidateur, 101, rue de Miromesnil, à Paris, soit à la Banque spéciale d'épargne et de placements, 61, boulevard Haussmann à Paris. — *Gazette du Palais*, 2 septembre 1911.

DISSOLUTIONS, FAILLITES
ET LIQUIDATIONS JUDICIAIRES
Société d'Anyama (en liquidation)
(*Le Journal des finances*, 24 août 1912)

¹ William Guynet (1860-1927) : administrateur délégué (1911), puis président (1918) de la Cie forestière Sangha-Oubangui (CFSO). Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/CFSO.pdf

Déclaration de faillite. — Jugement du tribunal de commerce de la Seine du 13 août 1912. — Ouverture, 11 juillet 1912. — M. Marlaud, juge-commissaire, M. Lemonnier, syndic provisoire, 17, rue Lagrange.

Société anonyme d'Anyama
(*La Journée industrielle*, 22 août 1928)

M. Lemonnier, syndic à Paris, 17, rue Lagrange, procède actuellement à la répartition d'un dividende de 100 %. Ajoutons que cette société en liquidation avait pour objet l'obtention et la mise en valeur de concessions forestières et agricoles à la Côte-d'Ivoire.
